



NATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
GENERALE  
A/C.5/36/94  
7 décembre 1981  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-sixième session  
CINQUIEME COMMISSION  
Points 100 et 66 de l'ordre du jour

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1982-1983

COOPERATION INTERNATIONALE EN VUE D'EVITER DE NOUVEAUX  
COURANTS DE REFUGIES

Incidences administratives et financières du projet de résolution  
publié sous la cote A/SPC/36/L.27/Rev.1

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153  
du règlement intérieur de l'Assemblée générale

1. A sa 45ème séance tenue le 30 novembre 1981, la Commission politique spéciale a adopté le projet de résolution publié sous la cote A/SPC/36/L.27/Rev.1. Elle était saisie d'un état des incidences financières (A/SPC/36/L.29).
2. Aux termes du paragraphe 4 du projet de résolution, l'Assemblée générale déciderait d'établir un groupe d'experts gouvernementaux composé de 17 membres dont les dépenses seraient en principe à la charge de chacun des Etats dont sont originaires lesdits experts, lesquels seraient nommés, sur proposition de ces Etats, par le Secrétaire général après consultations appropriées avec les groupes régionaux et compte dûment tenu d'une répartition géographique équitable.
3. Si l'Assemblée générale adopte le projet de résolution publié sous la cote A/SPC/36/L.27/Rev.1, l'application de cette résolution entraînera des incidences financières au titre du coût des services de conférence, des frais de voyage et de l'indemnité journalière de subsistance des experts gouvernementaux.
4. Pour calculer le coût des services de conférence nécessaires au Groupe d'experts, on est parti des hypothèses suivantes :
  - a) Le Groupe d'experts gouvernementaux tiendrait deux sessions en 1982 à New York. La première session aurait lieu du 10 au 14 mai et la seconde du 2 au 6 août. Chaque session durerait une semaine:

b) La documentation à établir avant et après la session serait publiée en six langues (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe) et l'interprétation serait assurée dans ces mêmes six langues.

5. Sur cette base, le coût des services de conférence est estimé à un montant de 99 800 dollars qui se répartit comme suit :

	<u>Dollars</u>
I. Documentation à établir avant la session	
(4 000 mots)	
(langues : A, Ar, C, E, F, R)	10 500
II. Service des séances	
(langues d'interprétation : A, Ar, C, E, F, R)	64 000
III. Documentation à établir après la session	
(8 000 mots)	
(langues : A, Ar, C, E, F, R)	21 000
IV. Dépenses à prévoir pour le Bureau des Services généraux	4 300
	<hr/>
Total	99 800
	<hr/> <hr/>

6. Les frais de voyage et l'indemnité journalière de subsistance des experts gouvernementaux seront en principe à la charge de chacun des Etats dont les experts sont originaires. Il se peut toutefois que l'Organisation des Nations Unies doive assumer les dépenses de quelques experts gouvernementaux originaires de pays qui ne seront peut-être pas en mesure de faire face à ces dépenses. Le montant prévu à ce titre est de 10 000 dollars.

7. Sur la base des hypothèses indiquées plus haut, aux paragraphes 4 et 6, le montant estimatif total des dépenses qu'entraînerait l'application de la résolution se chiffre à 109 800 dollars, dont 99 800 dollars correspondent au montant estimatif du coût des services de conférence, calculé sur la base du coût intégral, aux taux actuels. Vers la fin de la présente session de l'Assemblée générale, lorsque le plan des conférences définitif pour 1982 sera examiné, le Secrétaire général indiquera dans l'état récapitulatif du coût des services de conférence qui sera présenté à ce moment là dans quelle mesure les dépenses prévues à ce titre dans le présent document pourront être couvertes à l'aide des ressources disponibles. En conséquence, si l'Assemblée générale adopte le projet de résolution publié sous la cote A/SPC/36/L.27/Rev.1, le Secrétaire général demandera, à ce stade, un crédit supplémentaire au chapitre 2 d'un montant de 10 000 dollars pour couvrir les frais de voyage et l'indemnité journalière de subsistance de quelques experts gouvernementaux originaires de pays qui ne seront peut-être pas en mesure de faire face à ces dépenses.